
États financiers de Le Phare, Enfants et Familles

31 mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Le Phare, Enfants et Familles

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Le Phare, Enfants et Familles (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 18 juin 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Le Phare, Enfants et Familles

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2020

	Notes	2020	2019
		\$	\$
Produits			
Revenus d'autofinancement générés			
Événements-bénéfice	14	456 873	830 399
Dons majeurs		766 718	689 909
Autres dons		300 495	403 640
		1 524 086	1 923 948
Variation des apports reportés		185 205	269 621
		1 709 291	2 193 569
Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	3	2 521 800	2 171 000
Autre subvention		8 536	—
Autres produits		73 073	40 290
		4 312 700	4 404 859
Biens et services reçus à titre gratuit		116 561	517 108
		4 429 261	4 921 967
Charges			
Frais liés aux soins et aux services	15	2 930 657	2 783 473
Frais liés à l'entretien et à la cuisine	15	463 757	495 504
Frais liés aux événements-bénéfice, au développement philanthropique et aux communications	15	600 353	670 436
Frais liés à l'administration	15	389 854	348 213
Amortissement des immobilisations et de l'autre élément d'actif		211 430	211 150
		4 596 051	4 508 776
Biens et services reçus à titre gratuit		116 561	517 108
		4 712 612	5 025 884
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(283 351)	(103 917)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Phare, Enfants et Familles
État de l'évolution des actifs nets
 Exercice terminé le 31 mars 2020


		2020			2019
		Affectés d'origine interne	Non affectés	Total	Total
Notes		\$	\$	\$	\$
Solde au début		1 750 000	79 244	1 829 244	1 933 161
Insuffisance des produits par rapport aux charges		—	(283 351)	(283 351)	(103 917)
Affectation	13	(250 000)	250 000	—	—
Solde à la fin		1 500 000	45 893	1 545 893	1 829 244

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Phare, Enfants et Familles
État de la situation financière
 au 31 mars 2020

	Notes	2020	2019
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	2 699 257	1 351 646
Débiteurs		6 112	97 662
Taxes et intérêts courus à recevoir		12 049	30 475
Subvention à recevoir du MSSS		—	1 500 000
Frais payés d'avance		90 495	68 335
		2 807 913	3 048 118
Immobilisations	5	4 259 212	4 419 750
Autre élément d'actif	6	—	4 472
		7 067 125	7 472 340
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	8	449 005	566 864
Produits perçus d'avance		181 200	—
Subvention reportée du MSSS	9	—	—
		630 205	566 864
Apports reportés – maison et équipements	10	4 852 908	5 056 958
Apports reportés – opérations courantes	11	38 119	19 274
		5 521 232	5 643 096
Engagements	12		
Actifs nets			
Affectés d'origine interne	13	1 500 000	1 750 000
Non affectés		45 893	79 244
		1 545 893	1 829 244
		7 067 125	7 472 340

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 _____, administrateur

 _____, administrateur

Le Phare, Enfants et Familles

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(283 351)	(103 917)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	206 958	205 785
Amortissement de l'autre élément d'actif	4 472	5 365
Amortissement des apports reportés – maison et équipements	(209 545)	(215 838)
Amortissement des apports reportés – opérations courantes	(6 155)	(84 208)
	(287 621)	(192 813)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	91 550	3 953
Taxes et intérêts courus à recevoir	18 426	127 815
Subvention à recevoir du MSSS	1 500 000	(1 000 000)
Frais payés d'avance	(22 160)	(11 623)
Créditeurs et charges à payer	(117 859)	96 564
Produits perçus d'avance	181 200	—
Subvention reportée du MSSS	—	(170 000)
	1 363 536	(1 146 104)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(46 420)	(60 350)
Activités de financement		
Apports reportés – maison et équipements	5 495	30 425
Apports reportés – opérations courantes	25 000	—
	30 495	30 425
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 347 611	(1 176 029)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 351 646	2 527 675
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 699 257	1 351 646

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Le Phare, Enfants et Familles (l'« Organisme »), constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 12 novembre 1999, a pour objectif d'offrir gratuitement du soutien aux parents ayant un enfant atteint d'une maladie dégénérative et terminale qui nécessite des soins complexes. L'Organisme est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption des modifications du chapitre 4433

À compter du 1^{er} avril 2019, l'Organisme a adopté le chapitre 4433 du *Manuel de CPA Canada* intitulé, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif » (le « chapitre 4433 »), qui remplace le chapitre 4431 sur le même sujet. Le chapitre 4433 fournit des indications supplémentaires relatives à la décomposition des immobilisations corporelles constituées d'importantes composantes distinctes, à la comptabilisation des dépréciations partielles lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation et aux informations connexes à fournir relatives à la dépréciation. Conformément aux dispositions transitoires, l'Organisme a appliqué le chapitre 4433 prospectivement et ceci n'a eu aucune incidence sur les informations ou les montants qu'il a présentés dans ses états financiers.

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations ou reçus sous forme d'immobilisations qui seront amorties sont reportés et constatés à titre de produits selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période restante des immobilisations auxquelles ils sont affectés.

Les revenus d'intérêts sont constatés au moment où ils sont gagnés.

Biens et services reçus à titre gratuit

L'Organisme ne comptabilise généralement pas les biens et services reçus à titre gratuit, sauf lorsque la valeur des apports reçus est appuyée par des pièces justificatives appropriées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements encaissables en tout temps sans pénalité.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise dans l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Maison	40 ans
Améliorations majeures	5 à 15 ans
Équipement informatique et télécommunications	5 à 10 ans
Équipements médicaux, jardin, mobilier et agencements, matériel roulant	5 ans
Piscine	10 ans

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Autre élément d'actif

L'autre élément d'actif, constitué d'un site web, est comptabilisé au coût et est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Ventilation des charges

L'Organisme présente les charges à l'état des résultats par fonction. Les coûts de chaque fonction incluent les coûts du personnel et d'autres charges directement liées à la prestation des services, de même qu'une tranche des charges salariales administratives de l'Organisme. Les charges salariales administratives imputées aux différentes fonctions sont ventilées de façon proportionnelle sur la base du temps estimatif consacré à chacune de ces fonctions.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Le MSSS s'est engagé à verser une subvention totale de 2 000 000 \$ plus indexation par année pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020, plus une année de renouvellement additionnelle.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2020	2019
	\$	\$
Encaisse	212 128	234 252
Placements encaissables en tout temps à 1,15 % (1,35 % en 2019)	2 487 129	1 117 394
	2 699 257	1 351 646

5. Immobilisations

	2020			2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	331 695	—	331 695	331 695
Maison	5 379 685	1 679 692	3 699 993	3 834 486
Mobilier et agencements	336 701	293 728	42 973	31 218
Équipements médicaux	338 389	279 016	59 373	56 630
Équipement informatique et télécommunications	341 594	300 259	41 335	70 086
Jardin	105 734	103 746	1 988	2 569
Améliorations majeures	119 751	41 535	78 216	88 038
Piscine	28 635	24 996	3 639	5 028
Matériel roulant	60 772	60 772	—	—
	7 042 956	2 783 744	4 259 212	4 419 750

6. Autre élément d'actif

	2020			2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Site web	16 096	16 096	—	4 472

Le Phare, Enfants et Familles

Notes complémentaires

31 mars 2020

7. Emprunt bancaire

L'Organisme dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 100 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,00 % (taux effectif de 3,45 % au 31 mars 2020; 4,95 % au 31 mars 2019). Aucun montant n'était utilisé aux 31 mars 2020 et 2019. Tous les équipements et le bâtiment sont affectés à la garantie de l'emprunt bancaire. L'emprunt est renouvelable en septembre 2020.

8. Crédoiteurs et charges à payer

	2020	2019
	\$	\$
Comptes fournisseurs	73 646	229 400
Salaires et charges sociales à payer	375 359	337 464
	449 005	566 864

Les sommes à remettre à l'État totalisent 48 273 \$ (44 718 \$ au 31 mars 2019).

9. Subvention reportée du MSSS

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début	—	170 000
Encaissements de l'exercice	4 000 000	1 000 000
Montant constaté aux résultats	(2 500 000)	(2 170 000)
Variation de la subvention à recevoir	1 500 000	1 000 000
Solde à la fin	—	—

10. Apports reportés – maison et équipements

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début	5 056 958	5 242 371
Encaissements de l'exercice	5 495	30 425
Montant constaté aux résultats	(209 545)	(215 838)
Solde à la fin	4 852 908	5 056 958

Ces apports sont affectés à la construction et à la rénovation de la maison ainsi qu'à l'acquisition d'équipements et sont constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils sont affectés.

11. Apports reportés – opérations courantes

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début	19 274	103 482
Encaissements de l'exercice	25 000	—
Montant constaté aux résultats	(6 155)	(84 208)
Solde à la fin	38 119	19 274

12. Engagements

L'Organisme s'est engagé, en vertu de contrats de location et d'entretien d'équipements échéant jusqu'en 2023, à verser une somme de 85 189 \$. Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à :

	\$
2021	74 091
2022	9 319
2023	1 779

13. Affectations d'origine interne

Les affectations d'origine interne se composent des montants suivants :

	2020	2019
	\$	\$
Fonds d'urgence	1 250 000	1 500 000
Réserve pour le soutien aux programmes et services	250 000	250 000
	1 500 000	1 750 000

Le fonds d'urgence a été créé en 2015 pour pallier d'éventuelles situations imprévues telles qu'un incendie, un climat économique difficile, un manque de ressources, etc. Il doit être suffisant pour couvrir au moins six mois de fonctionnement (excluant la tranche des coûts sociosanitaires habituellement subventionnés par le MSSS).

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, un montant de 250 000 \$ du fonds d'urgence a été utilisé afin de pallier la baisse des revenus à la suite du report soudain de l'événement-bénéfice annuel dans le contexte de la crise sanitaire.

14. Produits d'événements-bénéfice

Tout juste avant la clôture de l'exercice, le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée de pandémie. Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ceci a eu pour incidence de reporter l'événement-bénéfice annuel prévu le 31 mars à l'automne 2020.

15. Ventilation des charges

Les salaires, charges sociales et honoraires liés aux opérations inclus dans chacune des fonctions sont les suivants :

	2020	2019
	\$	\$
Frais liés aux soins et aux services (y compris des honoraires de 249 349 \$ en 2020; 406 351 \$ en 2019)	2 769 252	2 630 757
Frais liés à l'entretien et à la cuisine (y compris des honoraires de 16 826 \$ en 2020; 9 271 \$ en 2019)	255 927	279 778
Frais liés aux événements-bénéfice, au développement philanthropique et aux communications (y compris des honoraires de 12 902 \$ en 2020; valeur nulle en 2019)	466 249	468 209
Frais liés à l'administration (y compris des honoraires de 12 103 \$ en 2020; 29 857 \$ en 2019)	265 699	276 242
	3 757 127	3 654 986

De plus, une tranche des charges salariales administratives et celles liées au développement philanthropique a été ventilée comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Frais liés aux soins et aux services	133 236	111 095
Frais liés à l'entretien et à la cuisine	31 997	47 266
Frais liés aux événements-bénéfice, au développement philanthropique et aux communications	105 553	144 210
Frais liés à l'administration	55 364	110 237
	326 150	412 808

16. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers et de ses passifs financiers, l'Organisme est exposé au risque suivant lié à l'utilisation des instruments financiers :

Risque de taux d'intérêt

Les placements encaissables en tout temps portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.